



## Perte e servitude de passage

-----  
Par picou65

Bonjour ,

La maison mitoyenne de la notre à perdu sa servitude de passage par l acquisition d un terrain lui permettant d y accéder .Il subsiste un portail entre nos deux maisons . Depuis le décès de notre voisin , la maison est en vente.puis-je demander aux nouveaux propriétaires de remplacer ce portail par un mur ?

Merci